

REGLEMENT CHALLENGE DES CLUBS

Préambule

Le challenge CLUBS CODEP 10 a pour but de donner une dynamique aux organisations des clubs de l'Aube inscrites au calendrier CODEP 10, en privilégiant les organisations dites du « dimanche matin » (seul, les journées fortes des randonnées permanentes sont comptabilisées dans ce challenge clubs). Un classement annualisé sur la base du calendrier récompensera les trois premiers clubs de trois catégories différentes, les clubs de moins de 15, les clubs de 15 à moins de 25 adhérents et les clubs de plus de 25 adhérents.

Condition de la bonne tenue des classements:

- Les clubs doivent impérativement retourner les feuilles d'émargements dans la semaine qui suit la randonnée au responsable, Mr Jean-Paul HAUTY (commission Route et tourisme).
- Feuille d'émargement téléchargeable dans l'onglet CODEP

Tableau distance/points:

Distances	< de 30 km	30 à < 60 km	60 à < 80 km	80 à < 100 km	Plus de 100 km
Points	2	4	7	9	15

Mode de calcul : exemple d'un club de 40 adhérents.

Total points	Participation du Club	% sur 40 adhérents	Total points
100	25	62.5 %	100 x 62.5 %

Un club qui organise:

Le club qui organise ne rentre pas dans le même mode de calcul puisque la participation de ses adhérents n'est pas prise en compte en cas de participation de ceux-ci. Un tableau spécial organisation a été établi afin de ne pas pénaliser un petit club par rapport à un gros. Ce tableau tient compte de la qualité de la prestation, inscriptions, ravitaillements, sécurité et assistance.

Inscriptions : forfait 8 personnes	à 4 points par personne
Chaque ravitaillement : 3 personnes hors départ/arrivée	à 3 points par personne
Assistance voiture suiveuse	à 3 points par voiture